

Interpellation présentée par le député:

M. Roger Deneys

Date de dépôt: 21 octobre 2004

Interpellation urgente écrite

Subvention à l'association appelée "Université d'été des Droits de l'Homme" (UEDH) : qui se moque du Grand Conseil ?

Au point 111 de notre ordre du jour des 21, 22, 28 et 29 octobre 2004, se trouve le PL-8829, qui visait à attribuer une subvention de Frs. 160'000.- à l'association appelée "Université d'été des Droits de l'Homme" (UEDH). Traité à la Commission des Droits de l'Homme du Grand conseil avant l'été, cet objet devait initialement être aux extraits dans la mesure où les conclusions de la Commission étaient unanimes pour refuser d'accorder - dans les circonstances actuelles et précisées dans le rapport de Mme Blanchard-Queloz – une subvention à ladite association, qui entretient des liens avec l'Opus Dei.

Alors que cet objet n'a pas encore été traité par notre parlement à ce jour, est-il exact que cette association a reçu une aide de la part de la République et Canton de Genève pour réaliser sa session de formation de l'été 2004 ?

Si c'est bien le cas,

- 1) Quel(s) est (sont) le(s) service(s) qui a (ont) accordé cette aide, contrairement aux recommandations unanimes de la Commission des Droits de l'Homme ?
- 2) Quel montant a-t-il été accordé à cette association ?
- 3) Que pense le Conseil d'Etat de ce genre de pratique qui vise à accorder une aide contrairement aux souhaits exprimés par une commission du Grand conseil, respectivement le Grand conseil au complet ?
- 4) Sur quelles bases cette aide a-t-elle été accordée et sur quelle rubrique budgétaire ce montant a-t-il été prélevé ?
- 5) Quels mécanismes le Conseil d'Etat entend-il mettre en œuvre pour éviter que cela puisse se reproduire ?